

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE  
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES  
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE546

présenté par  
Mme Bregeon, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 4, substituer au mot :

« construction »,

le mot :

« réalisation ».

II. – À l'alinéa 4, substituer au mot :

« vaut »,

le mot :

« emporte ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination juridique.